

Département
de
l'Isère.

Procès-verbal et Rapport.

Canton et arrondissement de Grenoble.
Des Dégâts faits par les irruptions du Ruisseau
de Chameran sur la commune de la Tronche,
les 14, 15, 16, 17, et 18 Février 1812.

Commune de
de la
Tronche.

Inondation
1812

Le Maire de la Tronche Canton
et arrondissement de Grenoble département de l'Isère en suite des
ordres qui lui ont été donnés par Monsieur le Préfet de recueillir
toutes les circonstances relatives à l'irruption du Ruisseau de Chameran
où de Mont-fleury d'en indiquer les causes et donner les moyens de
prévenir à l'avenir de nouveaux dégâts et de dresser d'abord Procès-
verbal Dit et Rapporte:

Que les pluies continuelles et abondantes qui eurent lieu les
quatorze, quinze, et seize février pendant cinquante quatre
heures de suite et sans interruption, l'ayant trouvé le
terrain dégelé qu'à peu de profondeur, ne purent le pénétrer
et coulant à la surface elles entraînaient les terres, les graviers,
grossirent tout les torrents affluents au Ruisseau de Chameran où
de Mont-fleury qui prend sa source au dessus de cet ancien
monastère entre les communes de la Tronche et Corone.

Dans le cours de ce Ruisseau la portée monstrueuse jusqu'à
environ 400 mètres au dessus de la grande route vers les propriétés
des lieux Bernard et Vial est encaissée dans une gorge assez
profonde formant Vallon dans plusieurs endroits.

Dépuis la propriété desdits Bernard et Vial, il arrive dans
la plaine avec une pente néanmoins d'environ 16 centimètres par
mètre à travers les propriétés de Mess.^{rs} Chabert, de la porte, en
fison; traverse la grande route sous un pont en pierre et continue
son cours à travers les propriétés de M. M. Jéras, Jacquier,
Gay, Gontier, Bouvier, et Pierre Roi, laissant à gauche la
propriété de M. Taulier au delà de celle de M. Lormant

arrive à un pont, sur le chemin tendant de la grande
Cronche au port prouillier. Désigné au plan par les lettres
V. d'où ce torrent se dirige du nord au midi à la Rivière
d'Isère sur une longueur de 1600 mètres.

Samedi 15 février.

Ce fut le Samedi 15 février à 7 heures du soir que le torrent
étant considérablement grossi il sortit de son lit à 26 mètres
en aval du pont sur la grande route coté au plan par les
lettres I K, surmonta son canal à la rive droite sur les
propriétés des sieurs Jacquier et Guy, d'où il reprit dans son
canal après avoir parcouru une courbe suivant la direction
de la flèche N^o 1^{er} sur une étendue d'environ 50 mètres.

Le Ruistreau ayant chargé la porte, qu'il avait parcouru,
de graviers et comblé son canal, se jeta successivement sur la
propriété de M. seran à sa rive gauche s'établit en cet endroit
traversa une pièce de fonds à M. Taubier renversa les murs
de son jardin, ravagea sa propriété et successivement celle du
s^r Champion suivant la flèche N^o 2.

Le Dimanche 16.

Les Propriétaires sur lesquels s'établissoit le torrent ayant
prévenu le Maire il se rendit de suite sur les lieux et fit battre
la Caisse pour réunir les habitants; malgré les secours qui
furent de suite apportés il fut impossible ce jour-là, vu la
pluie continuelle, et l'accroissement rapide des eaux, de s'en
rendre maître et de les rétablir dans leur canal.

Du Dimanche au lundi (Quinze)

La pluie ayant continué avec plus de force pendant la
nuit du dimanche au lundi, le Ruistreau toujours croissant se
formant en torrent amena des blocs et graviers en telle
quantité qui boucha entièrement le passage du pont sur la
grande route au point qu'il y avait en amont plus d'un
mètre de graviers au-dessus de la clef du pont.

Le passage du pont se trouvant ainsi formé comme une
écluse les eaux refluent en amont dans les clos de M. M.

à une vive suite. Le canal se trouvant en

arrive à un pont, sur le chemin tendant de la grande
Cronche au port prouillier. Désigné au plan par la lettre
V. D'où ce torrent se dirige du nord au midi à la Rivière
d'Isère sur une longueur de 1600 mètres.

Samedi 18 février.

C'est le Samedi 18 février à 7 heures du soir que le torrent
étant considérablement grossi il sortit de son lit à 24 mètres
en aval du pont sur la grande route côté au plan par les
lettres I K, surmonta son canal à la rive droite sur les
propriétés des sieurs Jacquier et Gay, d'où il retomba dans son
canal après avoir parcouru une courbe suivant la direction
de la flèche N° 1. sur une étendue d'environ 30 mètres.

Le Ruissseau ayant chargé la partie qu'il avait parcourue,
de graviers et comblé son canal, se jeta successivement sur la
propriété de M. Seran à sa rive gauche s'établit en cet endroit
traversa une pièce de fonds à M. Taulier renversa les murs
de son jardin, ravagea sa propriété et successivement celle de
M. Champion suivant la flèche N° 2.

Le Dimanche 16.

Les Propriétaires sur lesquels s'établissoit le torrent ayant
prévenu le Maire il se rendit de suite sur les lieux et fit battre
la Caisse pour réunir les habitants; malgré les secours qui
furent de suite apportés il fut impossible ce jour-là, vu la
pluie continuelle, et l'accroissement rapide des eaux, de s'en
rendre maître et de les rétablir dans leur canal.

Du Dimanche au Lundi (17 au 18)

La pluie ayant continué avec plus de force pendant la
nuit du dimanche au lundi, le Ruissseau toujours croissant se
formant en torrent amena des blocs et graviers en telle
quantité qui boucha entièrement le passage du pont sur la
grande route au point qu'il y avait en amont plus d'un
mètre de graviers au-dessus de la tête du pont.

Le passage du pont se trouvant ainsi formé comme une
écluse les eaux reflurent en amont dans les clos de M. M.
de la Porte et de la 2. me 7. ve Frison, lequel se trouvant en

se fraya un passage sur la grande route qui dès lors devint
le lit principal du torrent dont les eaux suivirent la direction
des flèches N° 3, le Village fut subitement comblé d'eau et
de graviers, c'étoit au milieu de la nuit; qu'on se peigne un
instant les habitants tous-à-coup inondés dans leur lits, leurs
meubles flottant dans leurs habitations, des enfants en danger
de périr, le tumulte des eaux roulant leurs ondes et les graviers
dans la rue fracassant les fermatures et menaçant de tout
entraîner, et on aura une idée de l'alarme qu'elles excitèrent.

Lundi matin

C'était à trois heures du matin du Lundi le maire accouru
sur les lieux au milieu des eaux, fit battre la Caisse rassembler
les travailleurs essaye de faire recréuser le Canal en aval du
pont, pour y ramener le torrent, mais vains efforts; il reconnut
que la puissance des travailleurs était insuffisante et imaginant
qu'il n'y avait que le volume d'eau bien dirigé qui pût faire
cette opération, il se porta sur la grande route il y fit établir
un barrage dans la direction de la flèche N° 4. pour jeter une
grande partie des eaux sous le passage N° N. de la maison
Jacquier: Ce moyen eut tout le succès qu'il en avait prévu, il
aida l'effort des eaux en plaçant le long du Canal des
travailleurs pour dégager les blocs et pierres et les faire
entraîner par le courant. Ces travailleurs furent occupés de
ce soin pendant tout ce jour. Mais comme ce passage ne
pouvoit pas contenir toutes les eaux du torrent et que la plus
grande partie suivoit encore la route et continuoit d'inonder
le village. Le Maire chercha à les étancher en les divisant
et en les ramenant au lit du Ruissseau entre les maisons
Gay et Jacquier suivant la direction de la flèche N° 5.

Du Lundi au Mardi (17 au 18).

Ces Précautions et ces travaux tranquilliserent le Maire et
les habitants qui cependant ne quitterent les lieux qu'à onze
heures du soir; mais malgré les précautions prises les Barrages
furent détruits dans cette nuit:

Mardi 18.

A une heure du matin les eaux étoient en entier dans

le Village l'allarme s'étant renouvelée le Maire se rendit sur les lieux, toute la journée fut employée avec des efforts extraordinaires à rétablir les barrages, il fut établi des gardes pour la nuit et ce ne fut que le mercredi que les travaux furent consolidés et que l'on parvint à remettre la masse des eaux sous le passage **NN^{bis}** maison Jacquier où elles ont demeurées jusqu'au jeudi que le port fut débouché.

Monsieur le Préfet prévenu de cet événement s'étant transporté dans cette Commune à été témoin des effets désastreux du torrent, des enclos précieux dévastés, les maisons comblées d'eau et de graviers, des autres déchaussées jusques dans leurs fondations, la route impériale ravinée dans tous les sens et impraticable, la présence unanimement les efforts des habitants il fut témoin des succès qu'ils obtinrent.

C'est avec le concours de Monsieur l'ingénieur en chef des ponts et chaussées qui s'est rendu et a envoyé tous les jours sur les lieux, que les travaux ont été dirigés et la grande route rétablie.

Telles sont les divers irruptions du torrent qui se sont prolongées en suivant la grande route jusqu'à la petite Tronche où elles sont allées raviner une pièce de fonds à M^o. Octave de Barral ouverte sur la grande route, et de la grande Tronche à l'Eglise et à l'Isère par l'enclos de l'Hôpital et les chemins vicinaux.

Les dégâts dans les propriétés particulières ont été considérables chez les M^o. Bernard, Pial, Chabert, de la Porte d'Arçon, Fison, Jacquier, Seras, Taulier, Champion, Briesson, l'Hôpital, et le Village en entier. Mais le présent procès verbal n'ayant pas pour objet d'apprécier ces dommages particuliers dont l'Administration a ordonné la vérification par les agents des Contributions. On va se borner aux observations qui peuvent tendre à prévenir pareils malheurs à l'avenir.

Observations

Les irruptions du torrent ont été dirigées

cause dans la grande crue des eaux et la durée de cette crue, mais si le lit du torrent eut été dirigé en ligne droite, s'il eut eu la largeur nécessaire, s'il n'eut été encombré par les plantations riveraines qui le repoussent et se le jettent réciproquement, si des ouvrages à mains d'hommes, un barrage pour élever les eaux et faire une prise établie au point **A**, à 137 mètres en aval du port sur la grande route n'eussent été autant d'obstacles qui ont ralenti sa marche, facilité l'encombrement du canal il n'y aurait eu vraisemblablement qu'une inondation le long des rives. Il est donc à désirer que les riverains s'accordent entre eux pour le redressement du lit de ce ruisseau où que l'Administration prenne des moyens de les y contraindre pour la sûreté publique attendu que le village aurait été détruit en entier ainsi que la route impériale sans les efforts inouïs des habitants.

Propositions

C'est dans cet objet et pour faciliter à l'Administration ses projets et lui donner la connaissance des localités que le maire de la Tronche joint au présent deux plans l'un coté Numéro 1^{er} fait sur l'échelle de 1 à 350 mètres indiquant la route impériale, le Village, une partie du torrent et les irruptions; un projet de redressement depuis le pont sur la grande route **IK** jusques à un autre pont **V**, sur une longueur de 220 mètres, redressement absolument indispensable pour sauver le Village et la route, et encore ouvrir le passage du f. Jacquier de la route au ruisseau suivant la direction **M^{bis} N^{bis}** au lieu de **NN^{bis}** pour faciliter le passage du ruisseau dans le cas où le pont serait abstrus à l'avenir, sauf au s. Jacquier à se prévaloir du dit passage **NN^{bis}** et sous la direction de M^o l'ingénieur en chef. L'autre coté Numéro 2 fait sur l'échelle de 1 à 2500 mètres indiquant la direction du ruisseau de Chamoran depuis le pont sur la grande route **IK**, à son confluent à l'Isère sud une longueur de 1400 mètres, dans laquelle il se trouve élevé au dessus des maisons de M^o Dotte,

et autres en sorte que s'il n'est pas fait des irruptions
dans la partie supérieure, il aurait entièrement anéanti les
propriétés et les voisins, et indiquant encore un projet de
redressement depuis le dit Pont côté V. ~~prolongement~~ à
l'Ouest, en sorte que du pont sur la grande route il arriverait
à l'Isère au point X, par un canal de la longueur
de 880 mètres seulement au lieu de 1400, avec une pente
à Brien ~~plus~~ ^{plus} considérable vu 1.° la longueur infiniment
moindre du canal, et 2.° que le nouveau confluent dans
l'Isère serait à 2850 ^{mètres} en aval du premier. Monsieur le
Préfet pourra juger avec ces plans de la vérité de tout ce qui
est rapporté au présent, l'on est bien persuadé que les
riverains de l'ancien Canal concourront de tout leur pouvoir aux
dépenses nécessaires pour l'ouverture de ce nouveau Canal.

Le Maire de la Tronche porte à M. le Préfet
l'hommage et la gratitude de tous les habitants pour la
solicitude paternelle qu'il leur a témoignée et le supplie
en leurs noms de vouloir bien ordonner que le présent
rapport sera instruit suivant les lois pour parvenir à
faire faire des réparations et redressements qui les mettent à
l'abri pour l'avenir de pareils malheurs.
fait à la Tronche le 28 Février 1812.